

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 10 juin 2023, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et madame la conseillère Joanie Harrison. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absente : Madame la conseillère Luce Provencher

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 05.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents le quorum est atteint. Madame Luce Provencher a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 23.06.10.01**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2023

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 23.06.10.02**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé :  
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;  
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2023.

## Adoptée à l'unanimité

### 5. Suivis au procès-verbal

- Le soumissionnaire pour l'installation de la passerelle de mise à l'eau pour le Quai-d'en-Haut a été contacté le 12 mai pour avoir des précisions sur son prix et pour réévaluer le coût en retirant la pose de la plaque d'acier sur le mur est du quai. L'ingénieur a été contacté pour connaître son opinion sur la soumission déposée. Une rencontre est à venir avec l'ingénieur et le soumissionnaire ;
- L'entreprise LAN-RO a été informée de l'acceptation de sa soumission le 18 mai. Les travaux ont été entrepris le 5 juin ;
- Les organisateurs du nettoyage des berges ont été informés de l'acceptation de leur demande de soutien par la Municipalité le 16 mai ;
- La responsable de la bibliothèque a été informée de l'acceptation de la demande du comité de bibliothèque pour la réalisation des activités de la bibliothèque le 16 mai ;
- L'appel de candidatures pour le poste vacant au CCU a été publié dans la Bernache cravant le 29 mai ;
- Mme Annie Langlois a été informée des remerciements du conseil pour son implication au CCU le 8 juin ;
- Les demandeurs de permis ont été informés personnellement de la décision du conseil concernant leur demande le 18 mai de même que l'inspectrice en bâtiment et le CCU ;
- Les fournisseurs ont été payés.

### 6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

Vous êtes sûrement comme moi très inquiets des feux de forêt. Comme 80 % des feux de forêt sont de nature humaine, nous invitons les citoyens à une très grande prudence lors de vos activités et d'éviter les travaux en forêt lorsque l'indice d'inflammabilité est élevé. Nous ne pouvons intervenir que d'une façon préventive. Nous poursuivons nos inspections avec le préventionniste et avec Mme Alice Kieran qui l'accompagne. Ils seront sur place le 20 juin.

Nous allons modifier notre règlement sur la prévention incendie pour interdire les feux, dans les petits poêles grillagés lorsque l'indice d'inflammabilité est élevé. Nous invitons aussi les gens à couper les arbres résineux qui sont près de la maison tel que recommandé dans le document que nous vous avons fait parvenir.

Plusieurs personnes nous questionnent sur nos projets de règlement d'urbanisme. Ils sont présentement à l'étude à la MRC. Nous visons une consultation publique pour le mois d'août.

Les enfants de la municipalité peuvent enfin compter sur une infrastructure spécialement mise en place pour eux. C'est un très petit parc qui vient bonifier l'offre du Centre

communautaire de l'île avec sa bibliothèque et les activités pour enfants et adultes. Il faudra maintenant lui trouver un joli nom.

### 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

### 8. Première période de questions

Une personne est présente. Les questions et les interventions ont porté sur les sujets suivants :

#### Aménagement du Quai-d'en-Haut :

Q. : Est-ce dans le plan de travail de la Municipalité l'aménagement du Quai-d'en-Haut cette année ?

R. : C'est dans les plans. Nous allons dossier par dossier. Ça ne se fera pas toutefois cet été parce qu'il y a des appels d'offres à faire.

### 9. Affaires en cours

#### Adoption règlement numéro 201 sur la démolition des immeubles

#### **Résolution numéro 23.06.10.03**

### **RÈGLEMENT NO 201 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ 2021 c-10) adopté le 25 mars 2021, apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le *règlement 80-4, Règlement des permis et certificats* est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 8 avril 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mai 2023;

**PAR CONSÉQUENT**, il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le règlement numéro 201, règlement relatif à la démolition d'immeubles soit adoptée.

**Adoptée à l'unanimité**

## *9.2 Construction d'une toilette publique au Pavillon Lindsay*

### *9.2.1 Contrat pour la réalisation d'un plan et devis pour les installations septiques*

#### **Résolution numéro 23.06.10.04**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 3 entreprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** une seule soumission valide a été reçue ;

**CONSIDÉRANT** le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte la soumission déposée par l'entreprise Consilio au montant de 1 557,91 \$ (TTI) pour la réalisation de plans et devis pour les installations septiques au Pavillon Lindsay.

**Adoptée à l'unanimité**

### *9.2.2 Contrat pour des plans et devis architecturaux*

#### **Résolution numéro 23.06.10.05**

**CONSIDÉRANT** le règlement sur la gestion contractuelle ;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat de gré à gré peut être réalisé ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte la soumission de M. Fabien Nadeau, architecte, au montant de 9 % des coûts du projet de construction, pour la réalisation de plans et devis architecturaux pour l'agrandissement du Pavillon Lindsay.

**Adoptée à l'unanimité**

### *9.2.3 Contrat pour des plans d'ingénierie*

#### **Résolution numéro 23.06.10.06**

**CONSIDÉRANT** le règlement sur la gestion contractuelle ;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat de gré à gré peut être réalisé ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé que le conseil adopte la soumission de l'entreprise TR3E, experts conseils, au montant de 4 541,51 \$ (TTI) pour la réalisation de plans et devis d'ingénierie pour l'agrandissement du Pavillon Lindsay.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.3 Parc pour enfants

Madame Louise Newbury se retire de la discussion sur ce sujet déclarant son conflit d'intérêt en tant que conjointe de M. Fraser. M. André-Pierre Contandriopoulos assume la présidence.

#### 9.3.1 Embauche de M. Marcel Sirois et de M. Pierre Fraser

##### Embauche de M. Marcel Sirois

#### **Résolution numéro 23.06.10.07**

**CONSIDÉRANT QUE** le tracteur de la Municipalité est en réparation ;  
**CONSIDÉRANT** le besoin d'un tracteur et d'un opérateur pour la préparation du terrain et pour faire le déchargement de la remorque de livraison de 1 092 sacs de paillis pour le parc pour enfants ;  
**CONSIDÉRANT** le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil entérine l'engagement de M. Marcel Sirois pour faire la préparation du terrain et le déchargement de la remorque de livraison de sacs de paillis au montant de 90 \$ l'heure et autorise le paiement de la somme de 765 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

##### Embauche M. Pierre Fraser

#### **Résolution numéro 23.06.10.08**

**CONSIDÉRANT QUE** le tracteur de la Municipalité est en réparation ;  
**CONSIDÉRANT** le besoin d'un tracteur et d'un opérateur pour le déplacement de 1 092 sacs de paillis à proximité du parc pour enfants ;  
**CONSIDÉRANT QU'**aucune autre personne avec l'équipement adéquat n'était disponible pour réaliser le travail ;  
**CONSIDÉRANT** le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil entérine l'engagement de M. Pierre Fraser pour faire le déplacement de 1 092 sacs de paillis à proximité du parc pour enfants au montant de 80 \$ l'heure et autorise le paiement de la somme de 200 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.3.2 Clôture autour de la génératrice

#### **Résolution numéro 23.06.10.09**

**CONSIDÉRANT** la proximité de la génératrice du Centre communautaire à proximité du parc pour enfants ;

**CONSIDÉRANT** le danger que des bris pourraient subvenir aux équipements de la génératrice ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil autorise l'installation d'une clôture autour de la génératrice et autorise le directeur général à faire l'achat du bois nécessaire au besoin.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10. Affaires nouvelles

#### 10.1 Vacances du directeur général

#### **Résolution numéro 23.06.10.10**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a droit à 25 jours (5 semaines) de vacances annuelles ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que ce conseil prenne acte de la période de vacances du directeur général qui sera du 11 au 27 juillet 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.2 Deuxième employé de voirie

Madame Joanie Harrison se retire de la discussion déclarant son conflit d'intérêt en tant que conjointe de M. Desrochers.

#### **Résolution numéro 23.06.10.11**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Keaven Desrochers est à l'emploi de la Municipalité et occupe le poste de préposé au Centre de récupération ;

**CONSIDÉRANT** le besoin occasionnel d'avoir une deuxième personne à la voirie ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'assurer une continuité des services lorsque l'employé de voirie doit s'absenter et pour des besoins ponctuels en dehors de la période de travail de l'employé de voirie principal ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de former une deuxième personne pour assurer, de façon sécuritaire, l'opération des équipements de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une réserve d'heures disponibles puisque les heures utilisées pour le travail au centre de tri sont moindres que la banque d'heures budgétée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de deuxième employé de voirie existe mais n'est pas occupé ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé que le conseil autorise l'affectation de M. Keaven Desrochers comme deuxième employé de voirie aux conditions établies dans les documents de prévisions budgétaires.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.3 Subvention à la Corporation des maisons du Phare pour l'activité de Ph'Art en direct (Journée nationale des Phares)*

#### **Résolution numéro 23.06.10.12**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil autorise le versement de la somme de 300 \$ à la Corporation des Maisons du Phare pour l'organisation de l'activité Ph'Art en direct dans le cadre de la Journée nationale des Phares.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.4 Installation de prises de courant extérieures à l'École Michaud et à la Maison de l'Assistant-gardien*

#### **Résolution numéro 23.06.10.13**

**CONSIDÉRANT** le besoin de prises de courant extérieures à l'École Michaud, à la Maison de l'Assisant-gardien et au Pavillon Armand-Lafrance ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Que le conseil autorise l'installation de 4 prises de courant à l'arrière de l'École Michaud, d'une prise de courant extérieur sur la face nord de la Maison de l'Assistant-gardien et le déplacement et l'ajout de prises de courant au Pavillon Armand-Lafrance;

Que le coût des travaux soient assumés par :

la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte pour l'École Michaud ;

la Corporation des maisons du phare de l'île Verte pour les travaux électriques réalisés sur le site du phare.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.5 Installation de sorties d'eau extérieures au Bureau municipal et au Centre communautaire*

#### **Résolution numéro 23.06.10.14**

**CONSIDÉRANT** le besoin de sorties d'eau extérieures au Bureau municipal et au Centre communautaire notamment pour l'entretien du terrain ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :  
Que le conseil autorise l'installation de sorties d'eau extérieures au Bureau municipal et au Centre communautaire ;  
Que la Municipalité retienne les services de Plomberie Marcel Thériault pour la réalisation des sorties d'eau au Bureau municipal et au Centre communautaire.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.6 Aménagement extérieur du Centre communautaire*

**Résolution numéro 23.06.10.15**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'un aménagement paysager au Centre communautaire ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé que le conseil autorise un budget de 400 \$ pour réaliser un aménagement paysager devant le Centre communautaire.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.7 Appui au projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et aux villages fermés par le Plan de l'Est dans les années 70*

**Résolution numéro 23.06.10.16**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »,

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70,

**CONSIDÉRANT** l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec,

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec.

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil appuie le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ) et d'octroyer un don de 100 \$ pour la tenue de l'évènement, remboursable si annulation.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11. Urbanisme

### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il n'y a pas eu de rencontre du CCU puisqu'il n'y avait pas de permis à traiter. Il y a eu une rencontre du sous-comité sur les paysages.

### 11.2 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2023

#### **Résolution numéro 23.06.10.17**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 6 mai 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3 Nomination d'un membre au CCU

#### **Résolution numéro 23.06.10.18**

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures faites le 29 mai 2023 ;  
**CONSIDÉRANT** la réception d'une candidature ;

Il est **proposé par M Charles Méthé**, appuyé de M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil nomme Mme Geneviève Boudreault comme membre du CCU pour un mandat de deux ans.

**Adoptée à l'unanimité**

## 12. Rapport de représentation des membres du conseil

### 12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

*Société Inter-Rives* : Il n'y a pas de rapport.

*Société du Parc Kiskotuk* : Le conseil d'administration a résolu de faire l'achat d'un véhicule électrique.

### 12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

*Corporation des Maisons du Phare* :

Les deux maisons sont maintenant prêtes à être louées. Un gros travail de rangement et de nettoyage des sous-sols se termine. Les espaces extérieurs sont entretenus. Les Maisons sont maintenant annoncées sur plusieurs sites de location en ligne.

L'entreprise Pied Bleue a commencé son installation. Il a réaménagé les espaces pour permettre d'installer des tables à l'intérieur du Pavillon Armand Lafrance. Le Comptoir ouvrira le 22 juin.

Mme Anne Bérubé a démissionné. Toutes les responsabilités qu'elle assumait ont été réparties entre les membres du CA. Je tiens à la remercier chaleureusement pour l'énorme travail qu'elle a fait depuis sa nomination comme présidente de la Corporation des Maisons du Phare en 2017. Elle a mis en œuvre toute son énergie et toutes ses compétences pour permettre à la CMP de se renouveler tout en assumant le mandat que lui a confié la Municipalité, en particulier durant la pandémie.

*Comité de Santé :*

L'AGA du Comité de santé aura lieu demain, le 11 juin au centre Communautaire à 10 h.

### 12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

*Comité de la bibliothèque :* La grille d'activités pour 2023 est complétée.

### **Résolution numéro 23.06.10.19**

**CONSÉDIRANT** la demande déposée par la responsable de la bibliothèque pour la réalisation des activités jeunesse ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil autorise la dépense de 97,67 \$ (TTI) pour l'achat de matériel pour les activités « jeunesse ».

**Adoptée à l'unanimité**

### 13.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

*Corporation de développement et de gestion touristique :*

En l'absence de Mme Luce Provencher, M. Charles Méthé présente le rapport.

La saison touristique se prépare lentement, mais sûrement. La convention (contrat) est fraîchement signée avec l'ATR. Les vélos électriques seront donc livrés sur l'île le 12 juin. Nous pourrions procéder aux autres achats afin de mettre en place le service de location de vélos et de la voiturette le plus rapidement possible.

*Corporation de la Culture et des Loisirs :*

En l'absence de Mme Luce Provencher, Mme Joanie Harrison présente le rapport.

### **Résolution numéro 23.06.10.20**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil autorise la Corporation de la Culture et des Loisirs de faire usage des citernes d'eau avec des bénévoles pour le feu de la St-Jean qui aura lieu le 24 juin.

**Adoptée à l'unanimité**

La programmation des activités estivales de la CCLIV sortira bientôt et sera déposée dans les boîtes aux lettres prochainement.

#### 14. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

#### 15. Trésorerie

##### 15.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 23.06.10.21**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total 57 315,99 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 7 363,92 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 1 282,18 \$, les dépenses non compressibles au montant de 26 577,59 \$, les dépenses autorisées par résolution au montant de 22 092,30 \$.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### 16. Deuxième période de questions

Deux personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

##### Internet Haute Vitesse

Q. : Est-ce qu'il y a du développement dans la mise en service de l'Internet Haute Vitesse de Bell ?

R. : Il n'y a aucun développement. Aux dernières nouvelles ce ne sera pas pour septembre 2023. Il doit y avoir enfouissement de la fibre qui traverse le fleuve et cela nécessitera un certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement.

##### Ramonage des cheminées

C. : Il y a eu un problème de communication de la part de l'entreprise. Le travail a été fait sur 2 jours.

##### Excavation du chemin

Q. : Est-ce que la pierre provenant de l'excavation du chemin est sortie de l'île ?

R. : Non c'est entreposé à la sablière.

Q. : Sera-t-il possible de s'en procurer ?

R. : Nous allons évaluer nos besoins et pour les surplus établir un coût et faire un appel public.

##### Appellation du Pavillon Armand-Lafrance

Q. : Est-ce que l'on a changé le nom du Pavillon Armand-Lafrance ? On parle toujours du Comptoir gourmand pour désigner le Pavillon Armand-Lafrance.

R. : Non le nom n'a pas changé.

#### Parc pour enfants

Q. : Comment se fait-il que c'est la Municipalité qui paie pour le déplacement des sacs de paillis ? Ce ne devrait pas être à la charge de l'entreprise ?

R. : C'est une zone grise. Cependant la Municipalité avait prévu un budget pour des travaux à assumer en appui avec l'installation du parc pour enfants.

Q. : C'est beaucoup de sous pour un petit projet.

R. : L'embauche de personnes additionnelles est lié à notre réparation du tracteur. Si le tracteur de la Municipalité avait été disponible, l'ensemble des travaux aurait été réalisés par l'employé municipal.

Q. : Est-ce que le conseil a bien assuré ses arrières en embauchant Pierre Fraser ?

R. : (CM) On s'est assuré nos arrières. Pierre Fraser possédait le seul tracteur disponible au moment des travaux,

C. : On dirait que les projets arrivent tous en petits morceaux (clôture, aménagement). C'est comme s'il n'y a pas de vue d'ensemble. C'est tout cela qui devient coûteux.

R. : Pour l'aménagement paysager, on avait déjà prévu de le faire, avant même le parc. Le gros du travail était bien planifié (préparation du terrain, installation du parc et finition). Nous avons préféré attendre après l'installation du parc pour décider des travaux de finition.

C. : On devrait prendre le temps de consulter les gens sur ce qu'ils en pensent l'aménagement, la circulation...

R. : Pour le parc, il y a eu un petit comité de personnes, travaillant auprès d'enfants, qui a été interpellé au début du projet pour valider la pertinence d'un parc.

#### 17. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 23.06.10.22**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 10 h 23.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Louise Newbury, mairesse

---

Denis Cusson, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.